



**CEJA**  
Centre d'Études  
Juridiques Africaines

*Organisation dotée du statut consultatif spécial  
auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU*

**Conseil des droits de l'Homme – 59<sup>ème</sup> session**  
**POINT 3 – DI AVEC LE RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR L'EXTRÊME PAUVRETÉ**  
**Date : 25 juin 2025**

**Intervenante : Agathe HOOGERP**

Monsieur le Président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) est profondément inquiet quant à l'extrême pauvreté frappant les pays africains. Un nouveau défi de taille s'ajoute aux difficultés économiques du continent : le dérèglement climatique.

L'Afrique est confrontée à une nouvelle injustice en subissant de plein fouet les conséquences de la crise écologique alors même que les États africains rejettent très peu d'émissions de carbone par rapport aux autres États<sup>1</sup>.

Comme l'a souligné le Rapporteur spécial, les conséquences économiques sont variées comme les destructions des cultures dues aux sécheresses, inondations ou feux impactant fortement les populations de l'Afrique subsaharienne<sup>2</sup>.

Parce qu'il n'est pas suffisant d'apporter une aide humanitaire aux dégâts environnementaux survenus, nous nous alignons avec le Rapporteur spécial pour dire que la protection sociale doit faire partie intégrante de l'action climatique.

---

<sup>1</sup> Statista, « Deux tiers des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> ont lieu dans dix pays », 20 septembre 2024, (<https://fr.statista.com/infographie/28677/part-des-emissions-mondiales-de-co2-par-pays/#:~:text=Comme%20le%20d%C3%A9taille%20notre%20infographie,rejet%C3%A9%20dans%20l'atmosph%C3%A8re%20terrestre., consulté le 20 juin 2025>) ; Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, A/HRC/59/51, 24 avril 2025, par. 2, (<https://docs.un.org/fr/A/HRC/59/51>, consulté le 20 juin 2025)

<sup>2</sup> Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, A/HRC/59/51, 24 avril 2025, p.1, 2, 3, 12, 15 (<https://docs.un.org/fr/A/HRC/59/51>, consulté le 20 juin 2025)

Pourtant, si le droit à la sécurité sociale est fondamental<sup>3</sup>, 4 milliards de personnes n'ont pas de couverture sociale dans le monde et l'Afrique a le taux le plus faible de personnes couvertes par un tel mécanisme (environ 17% de la population)<sup>4</sup>.

Le CEJA salue la volonté politique des États africains dans le domaine, comme en témoigne l'adoption du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale<sup>5</sup> ou encore l'« Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons »<sup>6</sup>.

Toutefois, l'Afrique ne peut pas agir seule. Le CEJA demande le renforcement de la solidarité internationale et nous appuyons la proposition du Rapporteur spécial de créer un fonds mondial pour la protection sociale afin d'améliorer l'ensemble des mécanismes existants<sup>7</sup>.

Je vous remercie.

---

<sup>3</sup> DUDH, art. 22, (<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>, consulté le 20 juin 2025) ; PIDESC, art.9, (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>, consulté le 20 juin 2025)

<sup>4</sup> OIT, « Stratégie régionale de protection sociale en Afrique, 2021-2025 », p.6, ([https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@africa/@ro-abidjan/documents/publication/wcms\\_828410.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@africa/@ro-abidjan/documents/publication/wcms_828410.pdf), consulté le 20 juin 2025)

<sup>5</sup> Protocole à la CADPH relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale de 2022, ([https://au.int/sites/default/files/treaties/42736-treaty-PROTOCOL\\_TO\\_THE\\_AFCHPR\\_ON\\_THE\\_RIGHTS\\_ON\\_CITIZEN\\_TO\\_SOCIAL\\_PROTECTION\\_AND\\_SECURITY\\_F.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/42736-treaty-PROTOCOL_TO_THE_AFCHPR_ON_THE_RIGHTS_ON_CITIZEN_TO_SOCIAL_PROTECTION_AND_SECURITY_F.pdf), consulté le 20 juin 2025)

<sup>6</sup> Union Africaine, « Objectifs et domaines prioritaires de l'agenda 2063 », (<https://au.int/fr/agenda2063/objectifs>, consulté le 20 juin 2025)

<sup>7</sup> Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté, A/HRC/59/51, 24 avril 2025, p. 1, 16, 17 (<https://docs.un.org/fr/A/HRC/59/51>, consulté le 20 juin 2025)